

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ
DU JEUDI 25 JUN 2020**

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :

21 juin 2020

Date d'affichage du compte-rendu de la réunion :

2 juillet 2020

L'An Deux Mil Vingt, le 25 juin 2020, à 20 H, Le Conseil Municipal de la Commune d'ERCE PRES LIFFRE, légalement convoqué le 21 juin 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Étaient présents : B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - P. NOEL – M. GUILARD – E. FLAUX
K. STEPHEN – I. GAUTIER - M. MARDELE – F. LE MOUEL – D. GARNIER –
G. BRIENS – A. HOUET – M. DI MAMBRO – M. GRIGNON – O. LE NORMAND - J. POUPART
S. DESJARDINS – M. LETONDEUR

Était absent excusé : J. LINAY ayant donné pouvoir à N. BEAUDOIN

Secrétaire de Séance : Isabelle GAUTIER

Monsieur Le Maire propose de reporter à la semaine prochaine le vote sur les taux d'imposition afin de permettre des échanges entre les conseillers.

Les échanges auront lieu après le conseil municipal à huit clos.

Le conseil Municipal donne son accord.

POINT 1 : ZAC du Bocage de l'Illet : Avenant n°3, lot 3 – Réseaux Souples – FTPB

VU le marché signé avec l'entreprise FTPB le 4 décembre 2012

VU l'avenant n°1 signé le 21 juillet 2016

VU l'avenant n°2 signé le 21 juillet 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise FTPB propose un avenant n°3 de 2 508 € HT soit 3 009,60 € TTC pour la dépose des mâts d'éclairage située sur la « rue des Tilleuls » dont les travaux sont déjà effectués.

Le montant du marché initial passe donc de 156 250 € HT à 158 758 € HT soit une augmentation de 1,60 %.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **d'accepter l'avenant n°3 au marché de l'entreprise FTPB pour un montant de 2 508€ HT soit 3 009,60€ TTC**

- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 d'un montant de 2 508 € HT avec l'entreprise FTPB.**

POINT 2 : ZAC du Bocage de l'Illet : Avenant n°3, lot 1 – Maîtrise d'Oeuvre Urbaine – Atelier du Canal

VU le marché signé le 27 janvier 2012 avec le groupement Atelier du Canal/ALEC/DM'Eau

VU l'avenant n°1 signé le 4 février 2014

VU l'avenant n°2 signé le 16 janvier 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'Atelier du Canal propose un avenant n°3 d'un montant de 4 325 € HT concernant la reprise de l'esquisse du secteur Nord de la ZAC du Bocage de l'Illet.

Le montant du marché initial passe donc de 144 070 € HT à 148 395 € HT soit une augmentation de 3 %.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **d'accepter l'avenant n°3 au marché maîtrise d'œuvre urbaine avec Atelier du Canal pour un montant de 4 325 € HT**

- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 d'un montant de 4 325 € HT avec Atelier du Canal.**

POINT 3 : ZAC du Bocage de l'Illet : Avenant n°4, lot 1 – Maîtrise d'Oeuvre Urbaine – Atelier du Canal

VU le marché signé le 27 janvier 2012 avec le groupement Atelier du Canal/ALEC/DM'Eau

VU l'avenant n°1 signé le 4 février 2014

VU l'avenant n°2 signé le 16 janvier 2015

VU l'avenant n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'Atelier du Canal propose un avenant n°4 d'un montant de 4 000 € HT concernant la prise en compte des permis de construire supplémentaires.

Le montant du marché initial passe donc de 148 395 € HT à 152 395 € HT soit une augmentation de 2,70 %.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'accepter l'avenant n°4 au marché maîtrise d'œuvre urbaine avec Atelier du Canal pour un montant de 4 000 € HT

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°4 d'un montant de 4 000 € HT avec Atelier du Canal

POINT 4 : ZAC du Bocage de l'Illet : Avenant n°4, lot 2 – Maîtrise d'Oeuvre VRD, Paysage, Hydraulique – BET AMCO/Atelier du Canal/IAOSEN

VU le marché signé le 1^{er} décembre 2011 avec le groupement BET AMCO/Atelier du Canal/IAOSEN

VU l'avenant n°1 signé le 25 janvier 2013

VU l'avenant n°2 signé le 11 janvier 2016

VU l'avenant n°3 signé le 26 janvier 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'Atelier du Canal et AMCO propose l'avenant n° 4 concernant :

- Reprise et mise à jour de l'étude AVP secteur Darot (AMCO)
- Reprise et mise à jour du plan de masse de la Tranche 1 de la Nozanne (AMCO et Atelier du Canal) à l'entrée de l'opération le long de la rue des Tilleuls, réunions en mairie, réunion publique.

Le montant des honoraires s'élève à **8 015,00 € HT** (2 650,00€ HT pour AMCO et 5 365,00 € HT pour l'Atelier du Canal)

Le montant du marché initial passe donc de 257 304,17 € HT à 265 319,17 € HT soit une augmentation de 3,11 %.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à la majorité absolue (1 abstention de Mr Poupart) décide :

- d'accepter l'avenant n°4 au marché maîtrise d'œuvre urbaine avec BET AMCO/Atelier du Canal/ IAOSEN pour un montant de 8 015 € HT

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°4 d'un montant de 8 015 € HT avec BET AMCO/Atelier du Canal/ IAOSEN.

POINT 5 : Information sur une Convention de Servitudes entre la Commune d'Ercé-près-Liffré et ENEDIS

Une convention sous signature privée avec la société ENEDIS leur permettant d'établir des ouvrages électriques sur la parcelle C1093 au lieu-dit Le Bas Chemin appartenant à la Commune a été signée le 19 février 2020.

La société ENEDIS doit réitérer celle-ci en la forme authentique, à ses frais exclusifs, afin qu'elle soit publiée au Service de Publicité Foncière, par sécurité et pour garantir la protection de l'installation mise en place par la société ENEDIS.

La convention signée n'est pas modifiée, sa publication ne change pas l'engagement pris avec ENEDIS.

A cette fin, il est nécessaire de d'envoyer une copie de la délibération du conseil municipal faisant état de cette convention.

Cette délibération n'ayant pas été prise en 2017, la décision du 4 avril 2017 n°040417-4 n'ayant pas été retrouvée, il convient de prendre acte de cette convention.

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de la convention de servitudes établie entre la Commune d'Ercé Près Liffré et ENEDIS.

POINT 6 : Convention de Servitudes entre la Commune d'Ercé-près-Liffré et ENEDIS : autorisation de signature de l'acte authentique

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention sous signature privée a été signée le 19 février 2020 avec la société ENEDIS leur permettant d'établir des ouvrages électriques sur la parcelle C1093 au lieu-dit Le Bas Chemin appartenant à la Commune.

La société ENEDIS doit réitérer celle-ci en la forme authentique, à ses frais exclusifs, afin qu'elle soit publiée au Service de Publicité Foncière, par sécurité et pour garantir la protection de l'installation mise en place par la société ENEDIS.

La convention signée n'est pas modifiée, sa publication ne change pas l'engagement pris avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique concernant la convention de servitudes passée entre la commune d'Ercé Près Liffré et ENEDIS sur la parcelle C1093 et appartenant à la Commune.

POINT 7 : Vote des taux d'impôts locaux 2020

Point Reporté. Il est rappelé que la délibération doit être prise pour le 3 juillet 2017.

POINT 8 : Information sur les délégations aux adjoints et conseillers

Nathalie Beaudoin

Adjointe Déléguée pour exercer les fonctions d'Adjoint en "Urbanisme" et « Affaires Économiques et Agriculture » relatives aux domaines suivants :

- Pilotage des travaux destinés à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme ;
- Suivi urbanisme du projet ZAC du Bocage de l'Illet et des projets de lotissements
- suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règlements d'urbanisme ;
- application de la réglementation relative à la publicité ;
- suivi des questions agricoles ;
- relation avec les différents acteurs de la vie agricole ;
- promotion des acteurs économiques de la commune

Paul Noël

Adjoint Délégué pour exercer les fonctions d'Adjoint en "Travaux Bâtiments/ Voirie / Réseaux / Espaces verts" relatives aux domaines suivants :

- suivi de l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux
- examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales
- suivi des contrats d'entretien (extincteurs, chaudières, alarmes...)
- examen des projets et suivi des travaux de voirie et réseaux divers

- suivi des devis, des engagements, des factures et des marchés
- représentation du Maire aux commissions de sécurité
- pilotage des services techniques
- gestion des Espaces verts / Environnement
- Gestion du Cimetière
- Gestion des voies et des réseaux

Monique Guilard

Adjointe déléguée pour exercer les fonctions d'Adjoint en « Culture » et « Affaires Sociales » et « Enfance Jeunesse » et « Vie Associative » relatives aux domaines suivants :

- Contrôle et gestion administrative du Centre Communal d'Action Sociales
- Suivi des attributions de logements
- Actions en faveur des seniors
- Action sociale
- Gestion du fonctionnement de la médiathèque
- Organisation des manifestations à caractère culturel
- Lien avec les associations
- Relation avec le conseil municipal Jeunesse
- Relations avec les écoles et les parents d'élèves
- Relations avec les assistantes maternelles
- Gestion de la restauration scolaire

Eric Flaux

Adjoint délégué pour exercer les fonctions d'Adjoint en "Finances" relatives aux domaines suivants :

- Élaboration et exécution budgétaire
- Programmation pluriannuelle des investissements
- Titres de recettes et mandats émis
- Réalisation des emprunts
- Réalisation des lignes de trésorerie
- Régies comptables
- Tarifs publics

Marie Di Mambro

Conseillère déléguée à "Enfance Jeunesse" et en assurera les fonctions et missions relatives à ce domaine d'activités communales à savoir :

- Relation avec le conseil municipal Jeunesse
- Relations avec les écoles et les parents d'élèves
- Relations avec les assistantes maternelles
- Gestion de la restauration scolaire

Kathy Stephen

Conseillère déléguée à "Communication" et en assurera les fonctions et missions relatives à ce domaine d'activités communales à savoir :

- politique de communication de la Commune
- gestion du bulletin municipal, du mensuel d'information et du site Internet
- mise en place de diverses opérations de communication menées par la Commune

M. Le Maire demande aux conseillers de l'opposition s'ils souhaitent s'investir dans des groupes de travail :

Jacques POUPART souhaite prendre un temps de réflexion jusqu'en septembre,

Stéphane DESJARDINS souhaite également prendre un temps de réflexion jusqu'en septembre.

Morgane LETONDEUR souhaite intégrer les groupes de travail liés aux espaces verts, chemins de randonnées et jardins partagés.

Elle sera donc intégrée dans les listes de diffusion de ces groupes.

Monsieur le Maire demande si l'un des élus de l'opposition souhaite intégrer le CCAS, la réponse est négative.

POINT 9 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du SDE 35,

Vu les statuts du syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energie 35

Est candidat :

1- Mickaël MARDELE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, a élu le délégué du Syndicat Départemental d'Energie 35 désigné ci-dessous :

- Mickaël MARDELE.

Questions diverses

Information sur le portage foncier du terrain Quartier Central

- Une rencontre avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne a eu lieu.
- M. Le Maire a demandé un report de l'achat de ce terrain compte tenu de l'état des finances de la commune.
- L'EPFB précise qu'il y a déjà eu 2 reports et qu'il souhaite mettre un terme au portage.
- Compte tenu de la crise sanitaire, un report est obtenu jusqu'en fin d'année 2020 avec un étalement possible du paiement du terrain sur 3 ans.
- L'EPFB étudie également la possibilité de subventionner les travaux de démolition à hauteur de 60%.
- Une réunion sera programmée en septembre avec TERRITOIRES et l'EPFB pour faire un nouveau point
- Il faut réunir un groupe d'élus pour avancer sur ce projet.

Information sur le transfert de la compétence Assainissement

- Les communes sont censées reverser leurs excédents à L2C.
- L2C doit récupérer ces excédents pour financer les travaux à réaliser lorsque les réseaux le nécessitent.
- Ercé doit normalement reverser 248 000 € à L2C.
- Problème : Ercé est dans l'impossibilité de verser cette somme actuellement.
- Après contacts avec Stéphane PIQUET (1^{er} VP de L2C) et Guillaume BEGUE (Maire de Liffré), il n'y a pas d'urgence pour le moment, Liffré Cormier ne souhaite pas accentuer les difficultés de la Commune, des discussions vont donc s'engager.

Information sur la demande de RV auprès de la DGFIP*

(*Direction Générale des Finances Publiques)

M. Le Maire a demandé un rendez-vous à la Direction Générale des Finances Publiques pour évoquer les difficultés financières de la commune.

- Une Analyse est en cours à la DGFIP, une rencontre est programmée le 07/07/2020 après midi.

Information sur la réunion AMCO - Territoires - Atelier du Canal

Lors de cette réunion, les sociétés ont fait état des difficultés rencontrées dans les rapports avec la Commune au cours du mandat précédent.

En ressortent les problèmes d'avenants et de gros problèmes de communication.

Les interlocuteurs sont preneurs de relations plus saines.

M. Le Maire a demandé le renvoi des documents échangés et un état des factures avec la priorisation pour le paiement de celles-ci.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'Atelier Du Canal, Mme HOUEDRY a reçu pour consigne de régler leurs factures prioritairement.

Information sur le changement de desserte BreizhGo

La ligne 4B ne desservira plus la commune. Celle-ci sera désormais desservie par la ligne 9B Dourdain / Rennes.

En conséquence, de nouveaux arrêts ont dû être mis en place.

Ceux-ci seront situés :

- Sens Chasné / Rennes : devant La Nozanne
- Sens Rennes / Chasné : devant l'église

Monsieur Poupard soulève la difficulté que peut représenter un arrêt sur la voie publique devant l'église, le risque majeur étant que des conducteurs impatientes soient tentés d'entreprendre le dépassement du car.

Monsieur le Maire est conscient de ce problème, la difficulté est que le bourg ne permet pas beaucoup d'alternatives. Un groupe d'élus accompagné de représentants de BreizhGo et de chauffeurs a fait le tour du bourg sans disposer d'alternatives convaincantes.

La seule solution de remplacement serait de mettre en place les deux arrêts au niveau du parking de la salle des sports mais les travaux à mener seraient importants et coûteux et les finances actuelles de la commune ne le permettent pas. Mais cette idée n'est pas exclue pour l'avenir.

A partir du 6 juillet c'est une phase de test qui commence jusqu'à la fin de l'année. A l'issue de cette phase de test, un retour d'expérience sera fait pour faire le point sur les difficultés rencontrées.

Une fois le choix définitif fait des travaux seront engagés pour rendre les arrêts choisis accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Information sur la visite du Centre de Loisirs par Liffré Cormier

Pas de gros travaux à prévoir.

Un diagnostic pièce par pièce va être établi par L2C et joint à la convention de mise à disposition avec répartition financière.

Parmi les points identifiés se trouve la nécessité de créer de nouveaux sanitaires en particulier PMR pour satisfaire les normes en vigueur.

Ercé-Infos

Stéphane Desjardins fait remarquer qu'un article du dernier Ercé-Infos était difficilement lisible à cause de la couleur choisie.

Ce point est pris en compte par Mme STEPHEN pour les prochains numéros.

Il est 21h27, le Conseil Municipal du 25 juin 2020 est clos.